

L. Therrien, H. Laniel, A. Lapointe, Mme Poupard, Mlle E. Lapointe, M. Lapointe, A. Laurendeau, A. Bergeron, G. H. Rolland, A. Landreville, E. X. Lussier, Antoine Chartrand, Mme Ant. Charland, Mlle Rosanna Hervieu, L. H. Goulet, J. Lecavalier, Edouard Quintal, A. Généreux, Mme Lapointe, Mme Lewis, Mme Doré, L. Guilbault, A. Brunet, W. Brodeur, M. et Mlle Oscar Fournier, J. E. Lefèvre, Dubois, F. Montpetit, Alfred Grenier, O. Massé, S. Gullbault, Nap. Lacombé, Arth. Christin, D. Z. Colpron, J. O. Ménard, Z. Dubuc, E. Patoine, notaire, Rosanna Martin, Initia Martin, J. A. Drouin, J. C. Laverdure, secrétaire des commis marchands, A. Martin, Mlle A. Martin, Emilio Renaud, F. Bergeron, P. Doyle, A. Lalonde, Armand Chaput, de "L. Chaput, fils & Cie", Alfred T. Hodge, de Chase and Sanborn, Léo Demers, de "Jodoin Maloney, Lawrence Ltd.", U. Dubreuil, Henriella Beaudry, Eug. Poitras, Géo. Baudry, J. L. Lussier, J. J. Lussier, os. Ethier, de "Laporte, Martin et Cie", H. A. de V. Somerville, Mme G. Pilon, Antoinette Foucault, D. Boudrias, Oliver Décarie, A. Pérodeau, M. et Mme A. Malo, R. D. Scott, Omer Dionne, L. A. Lapointe, de "D. Masson et Cie", C. Mireault, de "Herron Leblanc Ltd.", S. D. Vallières, ex-échevin, Wilfrid Lorrain, M. et Mme L. N. Picotte, M. et Mme J. A. Doré, Henri Bastien, Omer Dion, de McCormick et Co., Emile Lacroix, les représentants de la "Presse", de la "Patrie", du "Canada", J. U. Dalbec, A. Dumain, etc., etc.

M. A. Laniel, président de l'association, rappela à l'association les progrès que ses membres avaient faits depuis sa fondation, qui date de 1880, et les bénéfices que ses membres ont pu en retirer.

M. J. G. Watson, président général de l'association des Marchands Détailliers de la Province, expliqua ensuite en peu de mots le but général de l'association et ses succès.

Ensuite furent proposées les santés au roi, aux invités, aux parlements et aux dames, auxquelles il fut répondu avec entrain.

Le Comité d'organisation de cette fête qui a obtenu un si grand succès, se composait comme suit:

**Officiers de l'association.** — Président, A. Laniel; 1er vice-président, J. A. Doré; 2e vice-président, J. D. Boileau; trésorier, H. Laniel; secrétaire, A. Sarrazin.

**Comité de réception.** — Président, W. Girardin; J. A. Beaudry, J. A. Maynard, J. Archambault, E. Upton, J. A. Labonté, J. Roch, N. Séguin, A. Laurendeau, E. Beaudoin.

**Comité de transport.** — Président, A. Laniel; A. Sarrazin, Jas. Denault, T. Montpetit, E. O. Galarneau, N. Chartrand, Geo. Saint-Denis, Ech. Larivière, E. Labrèche.

**Comité des impressions.** — Président,

A. Sarrazin; J. D. Boileau, A. Laniel, J. A. Doré, J. A. Beaudry, Jos. Moquin.

**Comité du banquet.** — Président, J. A. Doré; V. Boileau, J. A. Beaudry, E. Beaudoin, V. Geoffrion, Ech. R. Turner, Ech. Séguin, N. Chartrand, P. Daoust, Ech. N. Lapointe, E. Upton, O. Ricard, E. H. Montpetit, A. Laniel, E. M. Saint-Denis, Z. Colpron, Ech. Larivière.

**Comité des danses.** — Président, A. Malo; J. A. Labonté, Géo. Saint-Denis, R. Martel, Géo. Beaudry, A. Laurendeau.

**Comité des souscriptions.** — Président, J. D. Boileau; A. Laniel, P. Bruneau, T. Montpetit, J. A. Doré, M. Lapointe, J. B. Vanier, E. P. Lalonde, A. Sarrazin, J. I. Lussier, A. Laurendeau, W. Girardin.

**Comité des jeux.** — Président, J. I. Lussier; E. P. Lalonde, P. Filion, A. Landreville, C. Larivière, J. A. Séguin, Géo. Beaudry, C. Creely, G. H. Rolland.

Dans l'après-midi, on reprit le programme des jeux, auxquels concoururent les dames; on exécuta également le programme des danses avec accompagnement par l'orchestre Blazi.

Vers 6 h. 30, les excursionnistes, après une journée passée si agréablement, prirent le train pour le retour en emportant le meilleur souvenir et de l'endroit enchanteur où eut lieu cette fête de famille et de la fête elle-même.

## LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

A la convention des Marchands-Détailliers de la Province de Québec, qui vient d'avoir lieu à Joliette, il a été voté une résolution relative aux Sociétés Coopératives qui se lit comme suit:

"Que cette convention désire de nouveau exprimer qu'elle est fortement opposée à ce que des privilèges spéciaux soient accordés par les différentes législatures ou le gouvernement fédéral à l'effet d'encourager ou d'aider la formation des Sociétés Coopératives, et que cette convention fasse tout son possible pour faire connaître au public les raisons pour lesquelles les systèmes coopératifs ne sont pas dans l'intérêt du public ni des consommateurs."

Le projet de loi relatif aux Sociétés Coopératives est actuellement à l'étude au Sénat et nous ne tarderons pas à connaître le sort que lui réserve la Haute Assemblée.

Il semblerait que les Sénateurs qui n'ont pas à rechercher les faveurs ni à redouter la défaveur de l'électorat ont pour mission spéciale d'empêcher que des privilèges soient accordés à certaines classes ou personnes au détriment d'autres.

Si le Sénat comprend son devoir il ne tolérera pas qu'au moyen de faveurs spéciales accordées à certaines Sociétés à naître, on ruine une masse de petits commerçants qui ont mis tout leur avoir dans

les affaires et ont déjà quelque peine à subsister par suite des crédits qu'ils sont obligés de consentir à leur clientèle et de la concurrence qu'ils se font déjà entre eux.

A une concurrence déjà forte, trop forte, on veut ajouter celle des Sociétés Coopératives. Voilà une singulière façon d'encourager les petits commerçants.

Avec les Sociétés Coopératives privilégiées au détriment des commerçants existants, la lutte pour ces derniers sera impossible. A eux les charges, aux autres les faveurs.

Dans des temps difficiles comme ceux que nous traversons; à des époques où le travail est plutôt rare pour l'ouvrier et où il a besoin de crédit, c'est le commerçant de détail qui fait vivre le sans-travail. C'est une chose qu'on oublie trop et à laquelle il faut cependant songer avant de décréter la ruine du petit commerçant.

Le commerce de détail s'oppose à ce qu'on consacre sa ruine. Il admet parfaitement le principe de l'Association, mais, ce à quoi il s'oppose, c'est qu'il y ait des Associations auxquelles la loi accorde des faveurs au détriment d'autres commerçants. Justice égale pour tous, c'est ce que demandent les marchands et on peut leur refuser justice, sans vouloir leur nuire.

## L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MARINADES

Cette industrie, comme nous l'avons déjà expliqué précédemment, est insuffisamment protégée et, à ce sujet, les manufacturiers Canadiens de marinades ont demandé au gouvernement de relever les droits du tarif préférentiel accordé à l'Angleterre sur les produits similaires à ceux de leur fabrication.

Le gouvernement ne paraît nullement disposé à faire droit à la demande des manufacturiers de marinades. Il semble craindre que, s'il augmente les droits pour ces produits, il ne soit assailli de demandes de la part de manufacturiers d'autres articles pour un relèvement de droits. Les membres du gouvernement ne veulent pas toucher au tarif actuel et, si graves, si dangereuses même que puissent être pour l'industrie ses imperfections, ils semblent ne pas y prendre garde.

Il est de la nature de l'homme, fût-il le plus grand ministre de la création, de se tromper, mais il n'est pas de la nature d'un ministre des finances soucieux de la prospérité industrielle de la nation de laisser subsister les erreurs de tarif qui lui sont signalées et démontrées.

Toutes les industries sont solidaires les unes des autres dans une nation et si l'une d'elles périclité, les autres en souffrent.

Nous avons déjà l'industrie des lainages qui ne bat que d'une aile et voilà que